

Image not found or type unknown



cdd en cas de non reprise de mon entreprise par les clients

Par **tonia**, le **07/09/2011** à **14:35**

je voudrais savoir si mon entreprise de nettoyage n'est pas reprise par les clients, je suis en cdd depuis octobre 2007 est ce que j'aurais le droit au 10 pour cent de précarité car je n'ai pas d'autre emplois chez eux merci

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **14:49**

Bonjour,
De toute façon, si votre CDD est à terme imprécis jusqu'au retour de la personne remplacée, l'employeur ne peut pas le rompre avant la réalisation de cet objet tant qu'elle fait toujours partie de l'entreprise...